

Clarifications :

Marché de Fournitures relatif à la « Fourniture et Livraison de deux canots rapides »

Cahier Spécial des Charges COD21003-10065

N°	QUESTIONS	REPOSES
1	La principale préoccupation est de savoir où les bateaux seront livrés. Il n'est pas clair si Kinshasa ou Kisangani est le lieu de livraison final.	Les bateaux doivent être livrés à Kinshasa (cf. section 4.10.3 du cahier des charges) mais la réception technique aura lieu à Kisangani (cf. section 4.9 du cahier des charges)
2	Deuxièmement, la livraison Incoterm DDP. Nous avons fourni des centaines de packages de bateaux au fil des ans et presque tous sont sous l'incoterm DAP/CIP. Est-il possible de changer l'Incoterm s'il vous plaît ?	L'incoterm de livraison ne peut pas être modifié pour cet appel d'offres.
3	Ce marché est-il exonéré de TVA ? ce n'est pas clair.	Oui, c'est exonéré de TVA. Pour plus d'informations cf. section 4.14 du cahier des charges
4	D'après les pièces justificatives requises dans les spécifications techniques, nous ne pensons pas qu'un fabricant puisse s'y conformer pleinement ou fournir tous les documents requis.	La documentation requise est nécessaire pour vérifier la conformité des spécifications techniques proposées
5	Le bateau est hors gabarit pour la livraison. Pour livrer à Kisangani ou Kinshasa le bateau doit tenir sur un camion ouvert ou dans un conteneur de 40 pieds.	Livrer à Kinshasa dans un conteneur de taille adaptée

N°	QUESTIONS	REPOSES
6	Veuillez également confirmer si le matériau du bateau doit être de l'aluminium?	Oui, cf section 5.3 des spécifications techniques
7	Nous ne pouvons enchérir que sur la livraison à Kisangani sous l'incoterm DAP. Veuillez confirmer si cela sera acceptable.	Cela ne peut pas être accepté.